



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

**OBJET : COLLÈGE JEAN ZAY**  
CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION  
Autorisation de signature

**N°2026\_075**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

---

La ville de Brignais souhaite s'engager aux côtés du collège Jean ZAY afin de mettre en place un partenariat relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation, conformément à l'article R. 511-13 du Code de l'Éducation.

La mesure de responsabilisation est inscrite dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations rappelées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Elle a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

L'élève demeure pendant toute la durée de la mesure de responsabilisation sous statut scolaire et reste, à ce titre, sous l'autorité du chef de son établissement.

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 12 mai 2026.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

**Par 30 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions, 0 non-participations, délibère pour**

- APPROUVER les termes de la convention relative à l'organisation des mesures de responsabilisation entre la ville de Brignais et le collège Jean ZAY
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer ladite convention telle que présentée en séance et jointe en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

